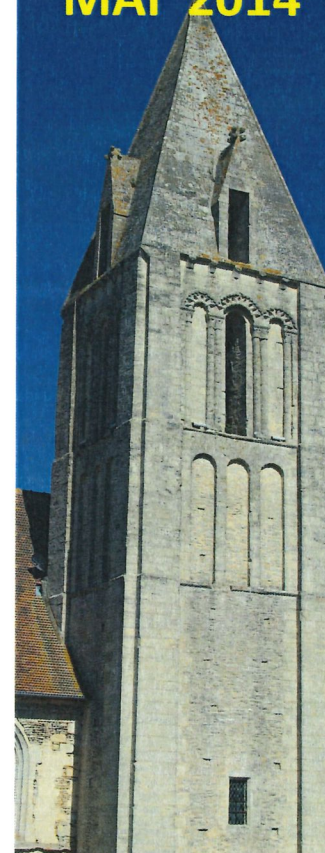


ROSEL Infos

Journal
d'information
de ROSEL

N° 71

MAI 2014



Directeur de la publication :
Véronique MASSON

Réalisation :
Danielle DUBERT
Bernard LEMANISSIER
Claude MARTIN
Benoît MAUGER

Renseignements sur la publication :

Tel.: 02 31 80 01.51

Courriel :
mairie-rosel@wanadoo.fr

Le Mot du Maire

Dès le premier tour du scrutin municipal du 23 mars dernier, vous avez apporté majoritairement vos voix à la liste « Bien vivre à ROSEL » que j'ai eu le plaisir de conduire, et dont les 15 membres ont été élus, dès le 1^{er} tour, grâce à votre très importante participation.

Au nom de la liste que j'ai conduite, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont manifesté leur confiance en permettant l'élection de l'ensemble de notre liste.

Cette campagne électorale nous a permis d'aller au-devant de vous tous et je tiens à vous remercier de votre accueil. A la suite de ces visites, j'ai demandé à toute l'équipe de recenser l'ensemble des remarques, des critiques, des souhaits que vous avez exprimés dans ce moment privilégié de notre démocratie. Les commissions thématiques que nous avons mises en place les étudieront et je m'engage à ce que des réponses, des solutions soient soumises au Conseil Municipal pour mise en application dans la mesure de nos possibilités et de nos compétences.

Le 28 Mars, nous avons élu Le Maire et Les Adjoints. A cette occasion nous avons eu le plaisir d'accueillir 5 nouveaux Conseillers Municipaux : Serge COTTAN, Marilyne HELIARD, Patricia LEROUX, Claude MARTIN, Evelyne OZOUF qui vont apporter un regard neuf et de nouvelles compétences à notre équipe au service de ROSEL et de ses habitants.

Un bureau municipal de quatre adjoints a été élu : trois, Marc FONTAINE, François CHESNEL et Bernard LEMANISSIER, sont en charge de l'animation des différentes commissions pour la préparation des décisions du conseil municipal dans tous les secteurs de la vie communale. Béatrice TURBATTE, élue 2^{ème} adjointe, sans délégation communale ni indemnité, est déléguée à la communauté de communes « Entre Thue et Mue » ; depuis elle a été élue 1^{ère} vice-présidente de L'Administration Générale. J'en profite pour lui présenter toutes mes félicitations.

Nos représentants à la communauté de communes sont Marc FONTAINE, 1^{er} adjoint, et Béatrice TURBATTE, 2^{ème} adjointe, membres désignés par l'ordre du tableau, sachant que, étant 1^{ère} sur le tableau et donc désignée d'office, j'ai renoncé à cette délégation.

Le 10 avril, nous avons élu les représentants de ROSEL dans les différentes structures intercommunales et nous avons constitué les 6 commissions thématiques communales qui se sont déjà mises au travail. Vous trouverez dans le présent « ROSEL INFOS » les comptes rendus de ces 2 réunions.

Le 28 février, l'équipe précédente a voté le compte administratif 2013 et le budget primitif 2014. Le compte administratif montre des comptes communaux sains : nous terminons avec un excédent de 316 525.49€, en fonctionnement et investissement confondus.

Le budget primitif présenté dans ce Rosel Info est construit au plus juste, en tenant compte des besoins de notre commune. La taxe d'habitation et la taxe sur le non bâti restent inchangées, soit 8.63% et 22.44%. Seule la taxe sur le bâti sera diminuée de 3% : en effet, afin de permettre à la communauté de communes d'augmenter ses ressources pour exercer ses compétences, et ce **sans augmenter la charge de l'impôt des habitants de Rosel**, le conseil municipal, vu notre budget communal, a décidé d'abaisser le taux de la taxe sur le bâti : il sera de 18.54%.

Je terminerai ce premier mot du mandat en vous invitant à la cérémonie de commémoration du 70^{ème} anniversaire du débarquement que nous célébrerons le dimanche 29 juin.

Bien à vous
Véronique MASSON

Bulletin d'information de la commune de ROSEL

Des nouvelles de nos associations

Le Comité de Jumelage Rosel/Lasson-Goodleigh :

LOTO

Le samedi 5 avril, le Comité de Jumelage organisait sa soirée LOTO.

Quelques beaux lots étaient proposés : une tablette, une plancha, un superbe panier de fruits frais (offert par le marchand de primeurs de Bretteville l'Orgueilleuse), une série de bons à valoir sur l'achat de fleurs (offerts par le magasin « Brin d'Herbe » de Bretteville l'Orgueilleuse).....

Mais l'assistance, elle, était peu nombreuse, environ 35 personnes. Les habitants de Rosel se comptaient sur les doigts d'une main !

Nous en remercions d'autant plus chaleureusement les personnes, attachées à la vie associative de nos communes, qui nous sont fidèles.

Prochaines manifestations du Jumelage :

Du 1^{er} au 5 mai 2014, des **membres de l'association se rendront à Goodleigh**, où ils seront reçus dans les familles « jumelles ».

Le 27 septembre 2014, ce sera la **sortie culturelle**, ouverte à tous, adhérents du jumelage ou non, à **Jersey**.

Les 22 et 23 novembre 2014, le groupe **théâtre** vous présentera son spectacle annuel.

L'association multi-activités de Rosel-Lasson :

Le programme des activités du second trimestre a été diffusé, il est également accessible sur le site.

A noter :

- Atelier créatif le jeudi 29 mai.
- Autour d'un livre le lundi 12 mai : « Ce qu'il advint du cheval blanc » de François Garde.
- Autour d'un livre le lundi 16 juin : « Du Domaine des Murmures » de Carole Martinez.
- une sortie à Saint-Vaast-la-Hougue le mardi 17 Juin.
- Une randonnée toute la journée avec pique-nique le jeudi 19 juin 2014 à Reviers.
- Informatique tous les mercredis.

N'hésitez pas à nous contacter :

Courriel : assomultirosellasson@gmail.com

Site : [Http://Sites.google.com/site/assorosellasson](http://Sites.google.com/site/assorosellasson)

Françoise Gauger : 02 31 47 81 19.

Annie Lagarde : 02 31 08 04 94.

Jean Dupont : 02 31 08 17 02

Claude Martin : 06 79 92 20 49.



Association Loisirs Jeunesse

L'été des 3-18 ans à l'ALJ...

Cette année encore, trois accueils de loisirs pour les 3-9 ans ouvriront leurs portes le lundi 7 juillet dans les communes de Rots, Bretteville l'Orgueilleuse et Saint-Manvieu-Norrey.

Petite nouveauté cette année pour les 10-13 ans, qui investiront le centre permanent de Bretteville l'Orgueilleuse précédemment mis en place dans l'école du Fresne-Camilly.

En effet, les locaux situés Place des Canadiens ont été rénovés et agrandis l'été dernier, permettant ainsi d'accueillir les pré-ados dans de bonnes conditions.

Pour cette tranche d'âge, un ramassage en bus matin et soir, à partir des centres de Saint-Manvieu-Norrey et de Rots, sera mis en place afin de faciliter l'accès pour les familles.

Parallèlement, des stages à thème seront proposés au sein des différents accueils afin d'expérimenter et de découvrir l'univers des marionnettes, du sport, des jeux de rôles

Bien évidemment, des animations seront également proposées aux ados (11-18 ans) sur l'ensemble des accueils de jeunes de l'ALJ durant le mois de juillet et la dernière quinzaine d'août.

Les plaquettes d'information et les dossiers d'inscription seront disponibles sur nos accueils et en mairie dès le 28 avril.

Le mercredi après-midi.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires implique une réorganisation de nos accueils les mercredis. Les centres de Rots et Bretteville-l'Orgueilleuse accueilleront les enfants d'Entre Thue et Mue les après-midis.

Les animateurs de l'ALJ prendront en charge les enfants directement dans la cour de l'école, et seront ensuite acheminés en bus jusqu'à leur centre de rattachement.

Les enfants scolarisés à Bretteville-l'Orgueilleuse et au Fresne-Camilly seront reçus au sein du centre de Bretteville-l'Orgueilleuse et les enfants fréquentant les écoles de Rots, Saint-Manvieu-Norrey et Cheux seront accueillis au centre de Rots.

L'inscription, possible à partir de juin, se fera obligatoirement avec le repas.

Des réunions d'informations pour les familles seront mises en place au mois de juin au sein de chaque école, avant la période d'inscription.

La plaquette d'information et les dossiers d'inscription seront disponibles sur nos accueils et en mairie dès le 28 avril.

Pour tout renseignement:

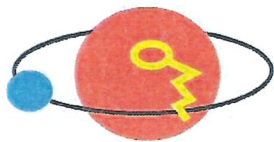
Association Loisirs Jeunesse « Entre Thue et Mue » Tél: 02.31.74.43.31

Mail: asso.loisirs.jeunesse@gmail.com

Blog: www.aljentrethueetmue.kazeo.com

Le club Astrogène

ASTROGENE



Association des Sciences
de l'Evolution

Des passionnés de sciences se retrouvent chaque mois à la mairie de Rosel pour discuter de l'actualité scientifique.

L'association Astrogène, créée à Biéville-Beuville il y a plus de 20 ans par le Professeur Yvon Bénard, médecin pneumologue au CHU, est venue s'installer depuis 6 mois à Rosel.

Les fondateurs avaient accolé dans le nom du club leurs passions :

- ASTRO pour les dernières nouvelles du cosmos, vers l'infiniment grand
- GENE pour suivre les dernières découvertes et théories du vivant

Si les membres ont été renouvelés, leurs centres d'intérêt n'ont guère changé et ils se retrouvent chaque deuxième vendredi du mois pour aborder ces sujets.

Le menu-type d'une séance :

- « Les News » : l'actualité du mois en matière scientifique, les découvertes toutes fraîches.
- « La photo du mois » : image à décrypter.
- Des exposés des adhérents sur des thèmes qui les préoccupent : par exemple, ces derniers mois : les exoplanètes et les mondes à plusieurs soleils, les découvertes récentes sur l'Homme de Néandertal, les conotoxines, nouveaux anesthésiques extraits de coquillages venimeux ...
- Remue-ménages : chaque mois, une adhérente présente un objet-mystère, mais naturel, qu'il faut identifier : les balanes, la syrx, os résonateur du canard, les limules, etc ..

Vous êtes tous les bienvenus pour partager ces passionnants sujets.

Si vous souhaitez venir régulièrement, l'adhésion s'élève à 15 €.

La bibliothèque de livres scientifiques devrait bientôt être transférée à la Mairie.

Tous les deuxièmes vendredis du mois, à 20 heures à la Mairie

Exceptionnellement le 16 mai pour cause de pont

Durée de la séance : environ 2h30.

Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi

A.I.A.E.

L'**AIAE** est un **espace de proximité** au service :

- des jeunes
- des demandeurs d'emploi
- des bénéficiaires du RSA
- des salariés
- des employeurs

Stéphanie FAUTRAS vous reçoit :

- A la **Mairie d'Authie**

Permanences les matins de 8h45 à 12h15 (Sauf le mercredi)

Tél : 02 31 26 95 95

Mail : a.i.a.e@wanadoo.fr

- A la **Mairie de Bretteville-l'Orgueilleuse**

Permanence le jeudi de 14h à 16h

Tél : 02 31 80 78 25

- Et sur **RDV dans les autres mairies** adhérentes : Cairon, Cambes en Plaine, Carpiquet, Cheux, Creully, Lasson, Le Fresne-Camilly, Le Mesnil-Patry, **Rosel**, Rots, Secqueville en Bessin, St-Contest, St-Manvieu Norrey, Thaon et Villons les Buissons.

Un **service emploi** :

- Mise à disposition des offres d'emploi et des entrées en formation
- Conseils sur les métiers, les concours, les formations
- Aide à la rédaction des CV et des lettres de motivation
- Aide à la création des espaces-emploi sur internet, télé-candidatures et inscription
- Aide à la recherche d'entreprises (stages, contrats en alternance...)
- Mise en relation sur des offres proposées par des particuliers ou des employeurs
- Préparation aux entretiens d'embauche
- Information sur les forums et salons
- **Accompagnement humain, Ecoute, Soutien et Travail de remobilisation.**

Vous êtes un **particulier** et vous avez besoin d'une personne pour faire du jardinage, du ménage, des petits travaux, faire garder des enfants ... (rémunération en **CESU** : chèques emploi-service).

Vous êtes un **employeur**, vous souhaitez embaucher quelqu'un, vous pouvez déposer vos offres d'emploi, il vous sera fait des propositions de candidats en adéquation avec les profils recherchés.

Contactez notre cellule emploi,

nous avons peut-être le candidat que vous recherchez.

Conseil municipal du 28 mars 2014

1/ ELECTION DU MAIRE

Madame Véronique MASSON est élue maire par 14 voix et un blanc.

Madame MASSON prend la parole :

«Je veux, avant toute chose, remercier les Roseloises et les Roselois pour la confiance qu'ils nous ont renouvelée.

75% des Roselois ont voté la liste complète. Le taux de participation (66,46%) montre tout l'intérêt porté à la vie locale.

Je remercie également mes colistiers pour leur implication dans la campagne, et d'ores et déjà dans l'action, pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés.

C'est avec une profonde émotion et un mélange d'humilité et de fierté que je reçois le mandat que vous venez de me confier. Les compétences transférées à la communauté de communes restreignent, certes, nos domaines d'intervention, mais celles qui nous restent dévolues doivent nous permettre, j'en suis sûre, de continuer à gérer, à améliorer notre commune, dans le souci du bien-être de ses habitants actuels et futurs. »

Madame MASSON conclut : « Je souhaite que le mandat que vous me confiez se passe dans la convivialité et l'échange, dans le souci du service au public, l'encadrement de nos dépenses et la collaboration intercommunale. »

2/ DELIBERATION SUR LE NOMBRE DES ADJOINTS

Madame MASSON, le Maire, expose la situation.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, La loi de 2013 sur la désignation des conseillers communautaires impose qu'ils soient désignés selon l'ordre du tableau c'est-à-dire le maire, puis les adjoints dans l'ordre de leur élection, puis les conseillers municipaux selon les suffrages obtenus. La commune de ROSEL est représentée à la Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » par 2 conseillers communautaires. Madame MASSON, impliquée dans d'autres instances ne souhaite pas être conseillère communautaire, alors que Madame TURBATTE, déjà impliquée dans la communauté de communes, est candidate.

Madame MASSON propose donc que soient élus 4 adjoints, dont Madame TURBATTE en qualité de deuxième adjointe sans délégation communale et sans indemnités.

3/ ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur Marc FONTAINE est élu premier adjoint par 14 voix et un blanc.

Madame Béatrice TURBATTE est élue deuxième adjoint par 14 voix et un blanc.

Monsieur François CHESNEL est élu troisième adjoint par 14 voix et un blanc.

Monsieur Bernard LEMANISSIER est élu quatrième adjoint par 13 voix, 1 voix pour Céline CASTEL et un blanc.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Madame Céline Castel demande que soit envoyée aux membres du Conseil la liste des commissions et syndicats afin que chacun puisse réfléchir à son implication avant le prochain conseil municipal. La demande est approuvée par l'ensemble des membres du Conseil.

Conseil municipal du 10 avril 2014

1/ INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Indemnité du Maire

Taux maximal : 31% de l'indice majoré 1015, pour les communes ayant entre 500 et 999 habitants. Etant donné le nombre d'habitants de la commune de ROSEL, le Conseil Municipal propose de verser 23% de l'indice majoré 1015 soit 874,33 €.

Indemnité des Adjointes

Taux maximal : 8,25 % de l'indice majoré 1015, soit 313,62 €.

2/ DELEGATION DE FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1/ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux (alinéa 1),
- 2/ De prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% par lot, lorsque les crédits sont inscrits au budget (alinéa 4),
- 3/ De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant (alinéa 6),
- 4/ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- 5/ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme sur le secteur pavillonnaire, que la commune en soit titulaire ou par délégation (alinéa 15).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de compléter sa délibération en matière de délégation du Conseil au Maire en ce qui concerne l'article L 2122, alinéa 4, et ce ainsi qu'il suit :

«D'engager pour 4000€ HT de dépenses de travaux, de fournitures et de services pour faire face aux nécessités de gestion de la commune lorsque les crédits sont inscrits au budget, en section d'investissement».

Délégation de fonctions du Maire aux Adjointes

Le Maire de la Commune de ROSEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, constatant l'élection de Monsieur Marc FONTAINE, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur François CHESNEL et Monsieur Bernard LEMANISSIER en qualité d'Adjointes au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Marc FONTAINE, Monsieur François CHESNEL et Monsieur Bernard LEMANISSIER, Adjointes au Maire à compter du 28 mars 2014.

Délégation de signatures du Maire aux Adjointes

Considérant qu'il y a lieu de maintenir la continuité du service public pendant son absence ou en cas d'empêchement, Madame Véronique MASSON, Maire de ROSEL, donne délégation de signature à Monsieur Marc FONTAINE, 1er Maire-Adjoint de ROSEL, en matière de mandatement des dépenses et des recettes communales, ainsi qu'en matière d'Urbanisme et d'Etat Civil en cas d'absence ou d'empêchement.

En cas d'absence ou d'empêchement du 1er Maire-Adjoint, délégation de signature dans les matières ci-dessus énumérées est donnée à Monsieur François CHESNEL 3ème Maire-Adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement du 3ème Maire-Adjoint, délégation de signature dans les matières ci-dessus énumérées est donnée à Monsieur Bernard LEMANISSIER 4ème Maire-Adjoint.

Cette délégation prend effet le 28 mars 2014, date de la prise de fonction du Maire et des Adjointes.

Conseil municipal du 10 avril 2014 (suite)

3/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Élection de délégués à l'AIAE (Association Intercommunale de l'Aide à l'Emploi)

Les délégués titulaires sont Madame Danielle DUBERT et Madame Evelyne OZOUF

Le délégué suppléant est Madame Marilyne HELIARD

Élection de délégués à l'AIVA (Association Intercommunale du Voyage des Anciens)

Le délégué titulaire est Monsieur Bernard LEMANISSIER.

Élection du correspondant défense

Le correspondant titulaire est Monsieur FONTAINE Marc.

Élection de délégués au SDEC ENERGIE / SIGAZ

Les délégués titulaires sont Monsieur Bernard LEMANISSIER et Madame Patricia LEROUX.

Élection de délégués au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable Caen Ouest

Les délégués titulaires sont Madame Véronique MASSON et Monsieur Jean-Paul DELALANDE

Élection de délégués au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Bretteville l'Orqueilleuse.

Le délégué titulaire est Madame Véronique MASSON

Le délégué suppléant est Monsieur Jean-Paul DELALANDE

Élection de délégués au Syndicat d'Animation Lasson/Rosel

Les délégués titulaires sont Monsieur Jean-Paul DELALANDE, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Marilyne HELIARD et Monsieur Benoît MAUGER.

Les délégués suppléants sont Monsieur François CHESNEL, Madame Danielle DUBERT et Monsieur Stéphane PETRI.

4/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

Commissions Communales

Le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Travaux : MM. Céline CASTEL / François CHESNEL / Jean-Paul DELALANDE / Patricia LEROUX / Stéphane PETRI.

Environnement : MM. François CHESNEL / Marc FONTAINE / Claude MARTIN / Evelyne OZOUF / Stéphane PETRI.

Communication-Information : Céline CASTEL / Danielle DUBERT / Bernard LEMANISSIER / Claude MARTIN / Benoît MAUGER.

Fêtes et cérémonies : Danielle DUBERT / Bernard LEMANISSIER / Benoît MAUGER / Béatrice TURBATTE.

Urbanisme : Céline CASTEL / François CHESNEL / Jean-Paul DELALANDE / Marc FONTAINE / Bernard LEMANISSIER / Patricia LEROUX / Béatrice TURBATTE.

Finances : Le Conseil Municipal.

Commission Sécurité et hygiène

Monsieur François Chesnel : délégué de sécurité et hygiène.

Commission d'Appel d'Offres

Les délégués titulaires sont MM. François CHESNEL / Jean-Paul DELALANDE / Marc FONTAINE.

Les délégués suppléants sont MM. Bernard LEMANISSIER / Patricia LEROUX / Evelyne OZOUF.

Conseil municipal du 10 avril 2014 (fin)

Commissions Impôts Directs

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
FONTAINE Marc	LEFEVRE Janine
COLEAUX Jean-Pierre	PORET Patrick
DELALANDE Jean-Paul	MARTINET Michel
PÉTRI Stéphane	DUBERT Danielle
HELIARD Marilyne	MARTIN Claude
TURBATTE Béatrice	MAUGER Benoît
LEMANISSIER Bernard	CASTEL Céline
VAUVRECY Henry	COTTAN Serge
BRUNEAU Stéphanie	GUILLOT Charles
CHESNEL François	QUESNOT Joël
VOSNIER Georges	LEDUC Bernard
DOUESNEL Marie-Noëlle	GROSMESNIL René

La direction des impôts nommera 6 titulaires et 6 suppléants parmi les 12 titulaires et les 12 suppléants proposés.

Centre Communal d'Action Sociale

MM. Danielle DUBERT / Marilyne HELIARD / Bernard LEMANISSIER / Béatrice TURATTE

Membres extérieurs : Noëlle CHESNEL / René GROSMESNIL / Marie-Claude MARTINET / Nicole MAUGER.

5/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS DE LA CDC ENTRE THUE ET MUE

Economie et emploi : Véronique MASSON

Finance et fiscalité : Béatrice TURBATTE

Espace et aménagement du Territoire : Véronique MASSON

Education : Bernard LEMANISSIER

6/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Jean-Paul DELALANDE souhaite une synthèse des rencontres faites lors de la campagne électorale.

b/ Suite à un accident mortel au niveau du carrefour d'Authie, une réunion a eu lieu le 07 Avril à la mairie d'Authie avec les représentants du Conseil Général. Il a été décidé la mise en place d'un rond-point en 2015.

c/ Une réunion avec ERDF est prévue le 11/04/2014 pour l'enfouissement de la ligne moyenne tension desservant les communes de Lasson et de ROSEL.

Réunions :

Commission ROSEL Infos : Lundi 14 avril 2014 à 18h

Commission INTERNET : Samedi 26 avril 2014 à 10h

Commission Fêtes et cérémonies (préparation de la journée de commémoration du 70ème anniversaire) : Vendredi 25 avril à 17h

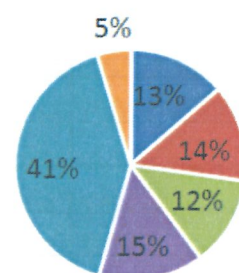
Prochain conseil : jeudi 15 mai à 20h30

Budget 2014

BUDGET PRIMITIF 2014

DEPENSES

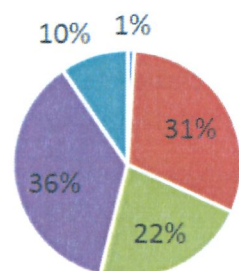
Fonctionnement	421 511,45 €
Charges de personnel	56 920,00 €
Charges à caractère général	57 515,00 €
Contribution communauté	53 000,00 €
Autres charges courantes	61 698,42 €
Réserve de fonctionnement	172 378,03 €
Virement à l'investissement	20 000,00 €



Dépenses de Fonctionnement

- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Contribution communauté
- Autres charges courantes
- Réserve de fonctionnement
- Virement à l'investissement

Investissement	129 740,51 €
Annuité de la dette	1 174,73 €
PLU/ site internet	40 000,00 €
Travaux divers	28 565,78 €
Travaux bâtiments/voirie	47 500,00 €
Dépenses divers	12 500,00 €

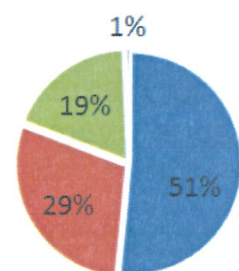


Dépenses d'investissement

- Annuité de la dette
- PLU/ site internet
- Travaux divers
- Travaux bâtiments/voirie
- Dépenses divers

RECETTES

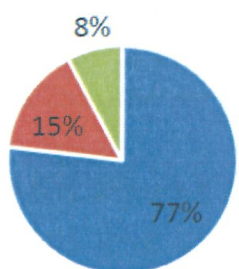
Fonctionnement	421 511,45 €
Excédent reporté	216 911,45 €
Impôts et taxes	123 200,00 €
Dotation de fonctionnement	78 400,00 €
Ressources diverses	3 000,00 €



Recette de fonctionnement

- Excédent reporté
- Impôts et taxes
- Dotation de fonctionnement
- Ressources diverses

Investissement	129 740,51 €
Excédent d'investissement	99 614,04 €
Virement de fonctionnement	20 000,00 €
Dotation	10 126,47 €



Recette d'investissement

- Excédent d'investissement
- Virement de fonctionnement
- Dotation

Budget 2014

Compte administratif 2013

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes 2013	245.399,67 €	Recettes 2013	326.995,08 €
Dépenses 2013	185.892,12 €	Dépenses 2013	109.557,90 €
Résultat 2013	+59.507,55 €	Résultats 2013	217.437,18 €
Excédent 2012	278.349,03 €	Déficit 2012	117.823,14 €
Excédent cumulé	+337.856,58 €	Excédent cumulé	+99.614,04 €
Besoin de financement 2013	120.945,13 €		

Affectation des résultats 2013 :

Après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2013, le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

Excédent à reporter en Investissement Recettes au BP 2014 (compte 001) : **99.614,04 €**

Excédent à reporter en Fonctionnement Recettes au BP 2014 (compte 002) : **216.911,45 €**
(Excédent cumulé - le besoin de financement 2013)

Budget primitif 2014 :

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à un niveau de **421.511,45 €** en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à **129.740,51 €** en dépenses et en recettes.

Dépenses d'investissement prévues

Les principales dépenses seront affectées à :

- Site Internet
- Plan Local d'Urbanisme
- Toiture du local technique
- Réparations des cloches
- Tracteur-tondeuse, karcher, désherbeur thermique
- Mobilier pour le bureau de l'étage
- Terrain Chemin St Louet pour parking
- Effacement des réseaux

Recettes d'investissement

Au-delà de la Taxe d'Aménagement et du remboursement FCTVA qui représentent à eux 2, la somme de 10.126,47 €, l'essentiel des recettes est l'excédent de l'exercice 2013 pour 99.614,04 €. A ces sommes s'ajoute un prélèvement de 20.000 € de la section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement courantes varient peu par rapport à 2013.

Suite à la révision du pacte financier et fiscal de la communauté de communes, le transfert de charges de la commune de ROSEL, qui était de 48.863 €, passe à 52.155 €.

Recettes de fonctionnement

Les dotations d'Etat, inconnues à la date du vote du budget, ont été inscrites à la baisse (environ 10%). Les contributions directes, composées de la Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ont été votées à l'unanimité aux taux de :

- Taxe d'Habitation : 8,63 % (idem 2013)
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties : 22,44 % (idem 2013)
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties : 18,54 %.

(Baisse de 3%, sous réserve que la communauté de communes vote une taxe sur le foncier bâti de 3%).

Ce choix, fait par le conseil municipal, a pour but de ne pas alourdir les charges fiscales des habitants de ROSEL, sachant que le budget communal peut supporter cette diminution de recettes.



Garde d'enfant à domicile, aide à la parentalité, tâches ménagères...

Aide à la toilette, préparation des repas ou portage de repas...

Tâches ménagères, courses, entretien du linge...

Les beaux jours reviennent : notre nouveau jardinier peut vous aider.

Vous ne le savez peut-être pas encore mais si vous êtes enceinte ou venez d'avoir votre bébé, nous pouvons également vous soutenir au quotidien par le biais de la CAF.

PROFITEZ DE NOS ATOUTS !

- **Un réseau de professionnels et de bénévoles de proximité**
- **Intervention 7 jours/7**
- **Autorisation – Agréée par l'Etat**

Pour tous renseignements et nouvelle demande, merci de contacter nos Assistantes Administratives Céline et Sabrina au : 02.31.08.17.28

Nous nous situons dans la Zone de Cardonville au 8 avenue de la stèle.

La Permanence ADMR de Bretteville l'Orgueilleuse est ouverte au public

**tous les après-midis de 13h30 à 17h00 du Lundi au Jeudi
Le Vendredi, fermeture à 16h00.**

ASSOCIATION LOCALE ADMR DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Zone de Cardonville 8 avenue de la stèle • 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Tél. : 02 31 08 17 28 • Fax : 02 31 37 40 62 • www.admr.org • E-mail : admr-asso08@orange.fr

ADMR - Association loi 1901 regroupant 3 350 associations locales agréées (L7231-1 du Code du Travail) et autorisées (L. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles), membre de l'UNAF et de l'UNIOPSS - Siret : 320 280 118 00011



Drôle d'année pour les crapauds ! Après la tempête de neige de l'année 2013, les Passeurs étaient prêts à mettre en place le dispositif de protection de la migration :

relevés de température chaque soir, un coup d'œil pour surveiller les mouvements des migrateurs..... Hélas ! rien ou presque : une trentaine d'individus comptabilisés sur une

période de 5 semaines contre 450 en 2010 !

Comment expliquer ce grand calme après la folie de certaines années ?

Deux explications peuvent être avancées :

- Les migrations massives de crapauds communs sont des phénomènes fluctuants, avec des années de pointe et des années de creux.
- La prédation accrue des Aigrettes Garzettes, jolis petits hérons blancs qui sont très présents sur les herbages du Ricaras.

Cependant, leur présence indique qu'il y a de la nourriture pour elles, donc des amphibiens et autres petits animaux, ce n'est donc pas vraiment inquiétant.

Il n'a pas été possible pour le moment de mener une observation des pontes et des têtards dans l'étang du Ricaras.

La surprise sera donc totale à la sortie de l'hiver prochain : migration de masse ou sorties discrètes ?

Une sortie a eu lieu le 13 mars dans le cadre de « Fréquence Grenouille » pour découvrir, sous la houlette de Loïc Chéreau, du Conservatoire d'Espaces Naturels, deux mares très différentes :

- une mare de jardin décorée où nageaient des crapauds communs.
- une mare de prairie, habitée par des tritons palmés.

Le Programme Régional d'Actions pour les Mares (PRAM) cherche à densifier le maillage de mares pour éviter la séparation des différentes populations d'amphibiens et favoriser les espèces de milieux humides, comme les libellules.

Le PRAM peut financer le creusement d'une mare dans votre jardin, sous deux conditions : ne pas y installer de plantes aquatiques de jardinerie, souvent porteuses d'espèces invasives comme le myriophylle du Brésil, ni de poissons qui sont des prédateurs des œufs et têtards d'amphibiens.



Le périscolaire sur « Entre Thue et Mue »



Le périscolaire sur Entre Thue et Mue

Dans le cadre de la **réforme des rythmes scolaires**, la Communauté de Communes a souhaité élaborer un **Projet Educatif Territorial** dans un esprit de concertation afin de permettre une mise en œuvre optimale des activités périscolaires dans l'intérêt des enfants de notre territoire et de tous les acteurs impliqués.

La concertation et les temps d'échange se poursuivent, après les différentes réunions des groupes de travail et du Comité Educatif Territorial, des groupes pédagogiques réunissant parents, enseignants, élus et associations se rencontrent depuis le 15 avril et ce jusqu'au 10 juin prochain à raison de deux rencontres par site scolaire.

Suivront ensuite des réunions d'information à destination des familles pour chacun des groupes scolaires, du 11 au 19 juin.

Basées sur la découverte et l'initiation, les activités proposées dans le cadre des APS pourront aborder différents domaines comme l'expression artistique, l'environnement, le jeu sous toutes ses formes, les multi-médias ou encore les activités sportives...

Les équipes d'animation vont donc se constituer jusqu'à la rentrée pour proposer des activités diversifiées aux enfants d'Entre Thue et Mue.

Les animateurs et les personnes ayant des compétences dans ces domaines peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès des services de la CdC.

Les inscriptions à l'ensemble des **services périscolaires** (garderie, cantine, transport, activités périscolaires APS...) se feront au mois de juin, directement auprès des responsables de site.

Tous les documents et les informations seront transmis via les écoles et sont à retrouver sur le site internet de la Communauté de Communes à partir de mi-mai.



Parc d'activités Cardonville
8, avenue de la Stèle - 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
Téléphone : 02.31.26.84.76
Site Internet : <http://www.entrethueetmue.com>

Dernière minute

Comité syndical de gestion du centre d'animation de Lason/Rosel.

Le vendredi 18 avril 2014, le comité syndical de gestion du centre d'animation composé en parité par des élus de la commune de Rosel et de Lason s'est réuni pour sa mise en place et l'élection de son président et vice président pour le mandat 2014-2020.

La présidence pour ce mandat sera effectuée par un élu de Lason. Monsieur **Frédéric Noël** a été élu président au premier tour.

Monsieur **Benoît Mauger** a été élu vice-président au premier tour.



VIGILANCE face aux CAMBRIOLAGES.

Pour aider la gendarmerie:

- Signaler tout fait anormal aux abords de votre demeure ou celle de vos voisins.
- Dissuader les futurs cambrioleurs en vous équipant de dispositifs de sécurité (fermetures, alarmes...).
- Compliquer leur tâche en dissimulant certaines valeurs dans des endroits connus par vous seul ou vos proches.
- Réaliser des clichés photographiques de vos biens de valeur.
- Eviter de faire entrer à votre domicile des personnes inconnues et d'accorder trop de confiance aux démarcheurs (particulièrement si vous êtes une personne âgée).
- Noter les plaques des véhicules suspects et effectuer si possible une description sommaire des occupants.
- Aviser la brigade locale de votre absence prolongée et laisser une apparence habitée de votre domicile (relevé du courrier par un voisin, systèmes automatiques d'éclairage...).

Pour garantir vos droits, tout en aidant la gendarmerie dans la recherche des malfaiteurs, dès la découverte d'un cambriolage, appliquez les quelques conseils suivants :

Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 02 31 08 35 53 ou le 17.

Ne touchez à rien pour permettre aux enquêteurs de faire les constatations.

Fournissez une liste la plus détaillée possible des objets dérobés.

LA DELINQUANCE N'EST PAS UNE FATALITE contre laquelle nous ne pouvons rien et nous devons de prendre conscience que cela n'arrive pas qu'aux autres.



NUISANCES SONORES

**Avec les beaux jours qui arrivent (si, si...), ne laissez pas vos tondeuses et autres engins sonores folâtrer librement sur vos pelouses !
Imposez-leur le silence en dehors des heures prévues !
Respectez vos voisins !**

Le thème des nuisances sonores est l'un des plus récurrents parmi les réclamations enregistrées au secrétariat de mairie. En effet, chaque année, et en particulier à l'époque où les tontes de gazon sont fréquentes, l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit est quelque peu « oublié », ce qui provoque inévitablement une gêne et un désagrément bien compréhensibles pour les voisins immédiats. Nous vous recommandons d'être vigilants pour préserver le bien-être et la bonne entente entre nous.

Arrêté préfectoral du 16 janvier 1997-article 5

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- ⇒ **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19 h 30.**
- ⇒ **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.**
- ⇒ **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Agenda

Mai			Juin			Septembre		
1	J		1	D		1	L	
2	V		2	L		2	M	
3	S		3	M		3	M	
4	D		4	M	Cours informatique (association multi-activités)	4	J	
5	L		5	J		5	V	
6	M		6	V		6	S	
7	M		7	S		7	D	Foire au grenier Lassel
8	J	Cérémonie du 8 mai	8	D	Pentecôte	8	L	
9	V		9	L	Pentecôte	9	M	
10	S		10	M		10	M	
11	D		11	M	Cours informatique (association multi-activités)			
12	L	Autour d'un livre (association multi-activités)	12	J	Rando à Revers départ à 10h (association multi-activités)	12	V	
13	M		13	V		13	S	
14	M	Cours informatique (association multi-activités)	14	S		14	D	
15	J		15	D	Journée des seniors	15	L	
16	V		16	L	Autour d'un livre (association multi-activités)	16	M	
17	S		17	M	Visite à St Vaast La Hougue, départ à 9h 30 (association multi-activités)	17	M	
18	D		18	M	Cours informatique (association multi-activités)	18	J	
19	L	Autour d'un livre (association multi-activités)	19	J	Atelier créatif (association multi-activités)	19	V	
20	M		20	V		20	S	
21	M	Cours informatique (association multi-activités)	21	S		21	D	
22	J		22	D		22	L	
23	V		23	L		23	M	
24	S	Concert de fin d'année à Cairon (association Mue'sique)	24	M		24	M	
25	D	Elections Européennes	25	M	Cours informatique (association multi-activités)	25	J	
26	L		26	J		26	V	
27	M		27	V		27	S	Sortie culturelle à Jersey (comité de jumelage)
28	M	Cours informatique (association multi-activités)	28	S	Fête de l'été (comité des fêtes Lassel/Rosel)	28	D	
29	J	Ascension	29	D	Cérémonie 70 ème anniversaire	29	L	
30	V		30	L		30	M	
31	S							

Rosel : 9h 10
Lassel : 9h 30
Rots : 9h 50
Café à Rots à l'issue de la cérémonie.



Fermeture de la mairie du 4 au 17 août inclus.